14392 - La destinée de sa sœur morte d'une lésion cérébrale congénitale

question

Ma sœur est née avec une lésion cérébrale congénitale. A 16 ans, elle n'étaitt capable ni de lire ni d'écrire. Elle est morte, il y a un mois et je voudrais savoir si elle ira au paradis ou en enfer.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Bénédiction et salut soient sur le Messager d'Allah. cela dit, nous demandons à Allah d'accorder Sa miséricorde à votre sœur et de vous réunir au paradis plein de grâce.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Tout nouveau né vient au monde avec une nature pure. Et puis ses parents en font un juif, un chrétien ou un mage (rapporté par al-Boukhari, 1296 et par Mouslim, 4803).

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore : la Plume ne concerne pas trois cas : celui d'une personne plongée dans le sommeil, celui du mineur et celui du fou (rapporté par les auteurs des Sunan et déclaré authentique par al-Albani dans al-Irwa sous le n° 297).

Quiconque a un enfant déficient mental ou souffrant d'une lésion cérébrale, lui transmet son statut religieux, si les père et mère sont musulmans. Cheikh al-islam ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « le fou a un statut assimilé à celui de l'enfant . Si ses père et mère sont musulmans, il est jugé musulman comme eux selon le consensus des musulmans. Il en est de même si seule sa mère est musulmane d'après la majorité des ulémas notamment Abou Hanifa, Chaffi et Ahmad. Celui qui devient fou après sa conversion à l'Islam partage le statut de ses ascendants musulmans. Le fou né en milieu musulman est censé être musulman à l'instar de ses père et mère et son entourage familial, comme les enfants. Son statut n'est donc pas fondé sur le constat de son adhésion à la foi. En fait, les enfants des musulmans et leur handicapés

mentaux partagent le statut de leurs ascendants.

Madjmou al-fatawa, 10/437.

Ibn Hazm (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : Quant aux handicapés mentaux à vie, ils sont censés naître dans le giron de la droite religion, ils vivent croyants et ne changent ni ne modifient quoi que ce soit (dans leur foi) donc meurent croyants et seront accueillis au paradis .

Al-Fasl, 4/135.

Si votre sœur ne jouissait pas de ses facultés mentales et était incapable de discernement et ne saisissait ni le sens ni la modalité d'accomplissement des actes cultuels, la Plume ne le concernait pas ; elle est jugée restée à l'état naturel pur, et nous espérons qu'elle sera accueillie au paradis. Cependant nous n'attestons pas qu'une personne déterminée sera accueillie au paradis à moins qu'il ne s'agisse d'une personne qui a bénéficié d'une telle attestation de la part du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui).

Si elle jouissait de ses facultés mentales et était consciente et capable de discernement, elle était religieusement responsable au même titre que tous les autres fidèles. Aussi sera-t-elle traitée en fonction de ce qu'elle a fait après son atteinte de l'âgede majorité. De même si elle jouissait de sa lucidité parfois et la perdait parfois, seuls ses actes accomplis pendant sa lucidité feront l'objet de récompense. Allah le sait mieux.